



UNION INTERPARLEMENTAIRE  
126<sup>ème</sup> Assemblée et réunions connexes  
Kampala (Ouganda), 31 mars au 5 avril 2012



Troisième Commission permanente  
Démocratie et droits de l'homme

C-III/126/DR-am  
19 mars 2012

L'ACCES A LA SANTE, UN DROIT FONDAMENTAL :  
QUEL ROLE LES PARLEMENTS PEUVENT-ILS JOUER POUR GARANTIR  
LA SANTE AUX FEMMES ET AUX ENFANTS ?

***Amendements à l'avant-projet de résolution révisé présentés dans les délais statutaires par les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Argentine, de la Belgique, du Canada, du Congo, de l'Egypte, des Emirats arabes unis, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, des Pays-Bas, des Philippines, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse et du Venezuela***

**PREAMBULE**

Nouvel alinéa 1bis

Ajouter, après l'alinéa 1, un nouvel alinéa, comme suit :

**1bis) soulignant qu'il est nécessaire que les parlementaires et les gouvernements s'attaquent aux problèmes de santé résultant du tabagisme et de la consommation des produits du tabac, qu'ils coordonnent leur action pour protéger les adultes et les enfants des effets du tabagisme passif, qu'ils dénoncent les activités des fabricants de tabac visant les marchés des pays en développement et pays moins avancés, et que tous les pays adoptent la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac,**

*(Royaume-Uni)*

Alinéa 2

Modifier l'alinéa existant comme suit :

**2) soulignant qu'une approche fondée sur les droits de l'homme est fondamentale pour, mettant l'accent sur le droit au développement, contribue à la réalisation de ces objectifs,**

*(République islamique d'Iran)*

Nouvel alinéa 2bis

Ajouter, après l'alinéa 2, un nouvel alinéa, comme suit :

**2bis) réaffirmant les principes et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et sachant que ledit Programme d'action est indispensable pour la réalisation des OMD,**

*(Belgique et Royaume-Uni)*

Nouvel alinéa 3bis

Ajouter, après l'alinéa 3, un nouvel alinéa, comme suit :

**3bis) de ce que l'accès universel à la santé génésique continue à être inacceptablement sous-financé et jugeant nécessaire que les pays donateurs et les pays en développement renforcent leurs engagements à réaliser les OMD et en particulier l'OMD 5,**

*(Belgique et Royaume-Uni)*

Alinéa 4

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) *appelant l'attention* sur le fait que la santé de la mère et de l'enfant ne s'amélioreront pas sans progrès en matière de lutte contre la pauvreté et ~~d'alimentation~~ **la faim** (OMD 1), d'accès à l'éducation (OMD 2), d'égalité des sexes et d'émancipation des femmes (OMD 3) et de prévalence du VIH/sida et du paludisme (OMD 6),

*(Suisse)*

4) *appelant l'attention* sur le fait que la santé de la mère et de l'enfant ne s'amélioreront pas sans progrès en matière de lutte contre la pauvreté et d'alimentation (OMD 1), d'accès à l'éducation (OMD 2), d'égalité ~~des sexes~~ **hommes-femmes** et d'émancipation des femmes (OMD 3) et de prévalence du VIH/sida et du paludisme (OMD 6),

*(Venezuela)*

Alinéa 6

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) *préoccupée* de ce que, en 2008, selon les estimations, 358 000 femmes **de par le monde** sont mortes du fait de complications liées à la grossesse et à l'accouchement **et dans 99 pour cent des cas dans des pays en développement,**

*(Belgique et Royaume-Uni)*

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) *préoccupée* de ce que, **d'après les estimations de l'OMS,** en 2008, ~~selon les estimations,~~ 358 000 femmes sont mortes du fait de complications liées à la grossesse et à l'accouchement,

*(République islamique d'Iran)*

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) *préoccupée* de ce que, en 2008, selon les estimations, 358 000 femmes sont mortes du fait de complications liées à la grossesse et à l'accouchement **et soulignant que 99 pour cent de ces décès se sont produits dans des pays en développement,**

*(Roumanie)*

Modifier l'alinéa existant comme suit :

- 6) ~~préoccupée de ce que~~ **parce que**, en 2008, selon les estimations, 358 000 femmes sont mortes du fait de complications liées à la grossesse et à l'accouchement,  
(Venezuela)

#### Alinéa 7

Modifier l'alinéa existant comme suit :

- 7) *également préoccupée* par le fait que, en 2010, on estime à 7,6 millions le nombre d'enfants morts avant leur cinquième anniversaire, dont 41 pour cent avant l'âge d'un mois **et que, de par le monde, plus de 170 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance**,  
(Suisse)

Initialement présenté en espagnol, cet amendement n'a aucune incidence sur la version française.

(Venezuela)

#### Alinéa 8

Modifier l'alinéa existant comme suit :

- 8) ~~convaincue~~ **inquiète de ce** que les taux de mortalité maternelle et infantile demeurent intolérablement élevés dans le monde et **de ce** que nombre de pays ne sont pas en voie d'atteindre les OMD 4 et 5,  
(Belgique)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

- 8) ~~convaincue~~ **déçue / inquiète du fait** que les taux de mortalité maternelle et infantile demeurent intolérablement élevés dans le monde et que nombre de pays ne sont pas en voie d'atteindre les OMD 4 et 5,  
(Royaume-Uni)

Sans objet en français.

(Venezuela)

#### Alinéa 9

Modifier l'alinéa existant comme suit :

- 9) *sachant que* ~~dans les pays en développement nombre de femmes enceintes ne sont pas~~ **moins de la moitié des femmes enceintes en Afrique sub-saharienne et seulement la moitié des femmes enceintes en Asie du Sud** sont accompagnées par un professionnel de santé qualifié durant le travail et l'accouchement, ce qui est l'un des facteurs importants de la mortalité maternelle et infantile,

(Belgique et Royaume-Uni)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) sachant que dans les pays en développement nombre de femmes enceintes ne sont pas accompagnées par un professionnel de santé qualifié durant le travail et l'accouchement, ce qui est l'un des **principaux** facteurs ~~importants~~ de la mortalité maternelle et infantile,

(Pays-Bas)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) sachant que dans les pays en développement nombre de femmes enceintes ne sont pas accompagnées par un professionnel de santé qualifié, **telle qu'une sage-femme**, durant le travail et l'accouchement, ce qui est l'un des facteurs importants de la mortalité maternelle et infantile, **que les sages-femmes sont en sous-effectifs dans de nombreux pays en développement et qu'il y a un besoin urgent, en particulier dans les pays ayant un taux élevé de mortalité maternelle, de favoriser le recrutement, la formation et l'accompagnement des sages-femmes**,

(Suède)

Nouvel alinéa 9bis

Ajouter, après l'alinéa 9, un nouvel alinéa comme suit :

**9bis) prenant acte du fait que les problèmes d'accès à des services et à du matériel de qualité en matière de santé sexuelle et génésique, en particulier aux services de planification familiale sont un facteur majeur de mortalité maternelle,**

(Belgique et Royaume-Uni)

Alinéa 10

Modifier l'alinéa existant comme suit :

10) notant que les ~~défaillances~~ **carences** et le sous-financement des systèmes de santé, en particulier l'absence de personnel de santé, constituent un obstacle majeur à de meilleurs résultats de santé publique,

(Venezuela)

Nouvel alinéa 10bis

Ajouter, après l'alinéa 10, un nouvel alinéa, comme suit :

**10 bis) notant que chaque année, dans le monde, environ 14 millions de filles de 15 à 19 ans deviennent mères,**

(Roumanie)

Alinéa 11

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) notant en outre qu'il serait possible de réduire la charge qui pèse sur les professionnels de santé dans de nombreux pays en développement, en améliorant la gouvernance du secteur de la santé, notamment par des mesures visant à étendre et à améliorer l'accès aux services d'accoucheurs qualifiés, **ainsi que par des mesures visant à réduire le nombre élevé d'avortements dangereux,**

(Suisse)

Initialement présenté en espagnol, cet amendement n'a aucune incidence sur la version française.

(Venezuela)

Alinéa 12

Modifier l'alinéa existant comme suit :

12) *réaffirmant* que l'accès universel à la médecine **sexuelle et** procréative figure parmi les cibles de l'OMD 5,

(Venezuela)

Alinéa 13

Modifier l'alinéa existant comme suit :

13) ~~*considérant*~~ **préoccupée de ce** que le taux de contraception est peu élevé dans nombre de pays où la mortalité maternelle est élevée, et que l'aide internationale destinée à la planification familiale est en **net** recul depuis 2000,

(Belgique et Royaume-Uni)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

13) *considérant* que le taux de contraception est peu élevé **et le nombre de grossesses non désirées important** dans nombre de pays où la mortalité maternelle est élevée, et que l'aide internationale destinée à la planification familiale est en recul depuis 2000,

(Suisse)

13) *considérant* que le taux de contraception est peu élevé dans nombre de pays où la mortalité maternelle est élevée, et que l'aide internationale destinée à la planification familiale est en recul depuis **l'an** 2000,

(Venezuela)

Nouveaux alinéas 13bis, 13ter, 13quater, 13quinquies, 13sexies et 13septies

Ajouter, après l'alinéa 13, six nouveaux alinéas comme suit :

**13bis) *considérant* que les grossesses non désirées concernent de manière disproportionnée les jeunes filles célibataires, qui sont aussi les plus exposées à la morbidité et la mortalité liées à la grossesse,**

**13ter) *notant* que les avortements dangereux sont responsables de 13 pour cent des cas de mortalité maternelle,**

**13quater) *notant* que la mortalité maternelle est la première cause de décès chez les adolescentes dans les pays en développement et que cependant elles ont de fortes chances d'accoucher sans l'aide d'accoucheurs qualifiés,**

13quinquies) *notant* que les jeunes continuent à être touchés de manière disproportionnée par le VIH, les 15-49 ans représentant 41 pour cent des cas de contamination, que les jeunes femmes, de 15 à 19 ans, sont particulièrement exposées au VIH du fait des inégalités hommes-femmes, de la violence sexuelle, des mariages précoces, des relations intergénérationnelles et de leur accès plus limité à l'éducation,

13sexies) *consciente* de l'importance d'offrir aux citoyens une information, une éducation et des prestations en adéquation avec leur âge et leurs besoins, durant l'enfance, l'adolescence et tout au long de la vie,

13septies) *affirmant* qu'il est crucial de donner aux jeunes une éducation sexuelle complète, adaptée à leur âge, soucieuse de l'égalité des sexes et les préparant à l'avenir, de façon qu'ils puissent décider de leur sexualité en connaissance de cause et ainsi se prémunir contre les grossesses non désirées et se protéger des infections sexuellement transmissibles, telles que le VIH/sida,

(Belgique et Royaume-Uni)

#### Alinéa 14

Modifier l'alinéa existant comme suit :

14) *sachant* qu'il y a de réelles possibilités d'améliorer la santé des enfants **et leur développement tout au long de la vie** par une nutrition adéquate depuis le stade fœtal jusqu'au deuxième anniversaire,

(Suisse)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

14) *sachant* qu'il y a de réelles possibilités d'améliorer la santé des enfants par une nutrition adéquate depuis le stade fœtal jusqu'au deuxième anniversaire, **pour leur permettre de prendre part au développement du pays sur le long terme, en leur donnant les capacités physiques et biologiques nécessaires pour assimiler les connaissances dispensées dans le système éducatif,**

(Venezuela)

#### Alinéa 15

Modifier l'alinéa existant comme suit :

15) *affirmant* sa volonté de faire respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale, ~~la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,~~ la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées,

(République islamique d'Iran)

15) *affirmant sa* ~~la~~ volonté de faire respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale sur l'élimination de

toutes formes de discrimination raciale, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées,

(Venezuela)

Nouvel alinéa 16bis

Ajouter, après l'alinéa 16, un nouvel alinéa comme suit :

**16bis) *considérant* le Programme d'action de la CIPD et les mesures essentielles pour la suite de sa mise en œuvre,**

(Belgique et Royaume-Uni)

Ajouter, après l'alinéa 16, un nouvel alinéa comme suit :

**16bis) *réaffirmant* les principes et objectifs consacrés par la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994) et *soulignant* le rôle essentiel de son Programme d'action pour la réalisation des OMD,**

(Roumanie)

Alinéa 18bis

Ajouter, après l'alinéa 18, un nouvel alinéa comme suit :

**18bis) *accueillant favorablement* la résolution intitulée « Eliminer la mortalité et la morbidité maternelles grâce au renforcement du pouvoir d'action des femmes » adoptée par consensus à la 56<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies,**

(Canada)

Ajouter, après l'alinéa 18, un nouvel alinéa comme suit :

**18bis) *se félicitant* de l'engagement pris par le G8 à son sommet du Canada, tenu en juin 2010, d'allouer 7,3 milliards de dollars E.-U. à la réalisation d'initiatives dans les pays moins avancés, de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale du Secrétaire général de l'ONU pour la santé des femmes et des enfants, ainsi que de l'engagement pris au Sommet des chefs d'Etat africains (Ouganda, 2010), de tenir les promesses faites au Sommet d'Abuja, consistant à allouer 15 pour cent du budget national à la santé,**

(Egypte)

Alinéa 19

Modifier l'alinéa existant comme suit :

19) *tenant compte* de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et du Programme d'action d'Accra (2008) **ainsi que du Partenariat de Busan pour une coopération efficace en matière de développement (2011),**

(Allemagne)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

19) ~~*tenant compte*~~ ***prenant acte*** de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et du Programme d'action d'Accra (2008),

(République islamique d'Iran)

Nouveaux alinéas 19bis et 19ter

Ajouter, après l'alinéa 19, deux nouveaux alinéas, comme suit :

**19bis) ayant à l'esprit les accords régionaux destinés à promouvoir l'accès à la santé sexuelle et génésique et à l'information correspondante pour réduire la mortalité maternelle, tels que le Plan d'action de Maputo, la Déclaration de Mexico sur la prévention par l'éducation et le Consensus européen pour le développement,**

**19ter) ayant également à l'esprit les déclarations d'engagement adoptées lors des Conférences parlementaires internationales sur la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et des Réunions des Présidents des parlements du G8 réaffirmant l'adhésion aux principes et objectifs de la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement (1994), soulignant le rôle essentiel de son Programme d'action dans la réalisation des OMD et préconisant des prestations de santé accessibles et abordables servant à la planification familiale, à la prévention du VIH, ainsi qu'à la santé et au bien-être des femmes et des filles,**

*(Belgique et Royaume-Uni)*

Alinéa 20

Modifier l'alinéa existant comme suit :

20) *considérant* les résolutions antérieures de l'UIP, en particulier celles qui ont trait aux OMD, à la santé des femmes et des enfants, à l'égalité ~~des sexes~~ **hommes-femmes** et aux droits de l'homme, ainsi que le document final de l'édition 2010 de la Réunion des Présidentes de parlement,

*(Venezuela)*

Nouvel alinéa 21bis

Ajouter, après l'alinéa 21, un nouvel alinéa, comme suit :

**21bis) consciente que le "genre" est un facteur déterminant en matière de santé et que nombre de différences et inégalités entre l'état de santé des hommes et celui des femmes ont des origines sociales, économiques et culturelles,**

*(Roumanie)*

Alinéa 22

Modifier l'alinéa existant comme suit :

22) *soulignant* que **l'amélioration de la santé des femmes et des enfants n'est pas un simple objectif stratégique et que** les Etats ~~doivent~~ **sont tenus de** respecter, de promouvoir, de protéger et d'appliquer le droit des femmes et des enfants à la santé sur une base non discriminatoire,

*(Belgique et Royaume-Uni)*

22) *soulignant* que les Etats doivent respecter, promouvoir, protéger et appliquer le droit des femmes, ~~et~~ des enfants **et des adolescents** à la santé sur une base non discriminatoire,

*(Venezuela)*

Nouveaux alinéas 22bis, 22ter, 22quater et 22quinquies

Ajouter, après l'alinéa 22, quatre nouveaux paragraphes comme suit :

**22bis) engage les parlementaires à œuvrer à la dépenalisation de l'avortement là où il est illégal et à veiller à ce que, là où il est légal, l'avortement soit médicalisé de manière à sauver des vies de femmes,**

**22ter) engage également les parlementaires à œuvrer à ce que tous les jeunes reçoivent une éducation sexuelle adaptée à leur âge, soucieuse de l'égalité des sexes et afin les préparant à l'avenir, afin qu'ils aient les connaissances nécessaires pour se prémunir contre les grossesses non désirées et se protéger des infections sexuellement transmissibles,**

**22quater) encourage les parlementaires à surveiller l'affectation des ressources et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales relatives à la santé et aux droits sexuels et génésiques,**

**22quinquies) engage les parlementaires des pays donateurs à encourager leurs gouvernements à accroître l'aide financière au service de la santé sexuelle et génésique et de la santé de la mère et de l'enfant,**

*(Belgique et Royaume-Uni)*

Alinéa 22bis

Ajouter, après l'alinéa 22, un nouvel alinéa comme suit :

**22bis) convaincue** que l'absence de sanction des fautes professionnelles commises par le personnel de santé à l'endroit des femmes et des enfants contribue au maintien de taux très élevés de mortalité maternelle, néonatale et infantile, particulièrement dans les pays en développement,

*(Congo)*

Ajouter, après l'alinéa 22, un nouvel alinéa comme suit :

**22bis) rappelant les Déclarations d'engagement adoptées lors des Conférences parlementaires internationales sur le Programme d'action de la CIPD, dans lesquelles les parlementaires du monde entier se sont engagés à exercer leurs fonctions législative, budgétaire, de contrôle et de sensibilisation pour poursuivre la mise en œuvre dudit Programme d'action,**

*(Roumanie)*

Alinéa 23

Modifier l'alinéa existant comme suit :

23) ~~résolue à réaliser les~~ **mobilisée pour la réalisation des** objectifs de la Stratégie mondiale du Secrétaire général de l'ONU pour la santé des femmes et des enfants, et ~~les des~~ recommandations de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant, et *soulignant* combien l'action parlementaire est importante à cet égard,

*(République islamique d'Iran)*

Modifier l'alinéa existant comme suit :

23) *résolue* à réaliser les objectifs de la Stratégie mondiale du Secrétaire général de l'ONU pour la santé des femmes, ~~et des enfants~~ **et des adolescents**, et les recommandations de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme, ~~et de l'enfant~~ **et de l'adolescent**, et *soulignant* combien l'action parlementaire est importante à cet égard,

(Venezuela)

#### Nouvel alinéa 23bis

Ajouter, après l'alinéa 23, un nouvel alinéa comme suit :

**23bis) également résolue à défendre les 56 recommandations figurant dans le rapport du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale intitulé "Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience", en particulier celles qui portent sur les inégalités entre hommes et femmes et les besoins concrets des femmes, notamment en ce qui concerne l'accès à l'énergie durable, aux moyens modernes de communication et à l'enseignement secondaire,**

(Philippines)

#### Alinéa 24

Modifier l'alinéa existant comme suit :

24) *encouragée* par l'attention croissante que suscite la santé de la reproduction, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant de la part des parlements, ainsi qu'aux ~~échelons~~ **plans** national, régional et international, et par l'augmentation des ressources qui y sont consacrées,

(Venezuela)

#### Alinéa 26

Modifier l'alinéa existant comme suit :

26) *soulignant* par conséquent que, en matière de santé, il faut accorder une attention particulière aux besoins et aux droits des femmes et des enfants appartenant à un ou plusieurs groupes défavorisés, à savoir notamment les femmes et les enfants des ménages les plus démunis, ceux des zones rurales ou reculées, les victimes du VIH/sida, les adolescentes, les femmes et les enfants autochtones, les femmes et enfants migrants, les femmes et enfants réfugiés ou déplacés, ~~les travailleuses du sexe,~~ et les femmes et enfants handicapés,

(République islamique d'Iran)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

26) *soulignant* par conséquent que, en matière de santé, il faut accorder une attention particulière aux besoins et aux droits des femmes, **des nouveau-nés** et des enfants appartenant à un ou plusieurs groupes défavorisés, à savoir notamment les femmes et les enfants des ménages les plus démunis, ceux des zones rurales ou reculées, les victimes du VIH/sida, les adolescentes, les femmes et les enfants autochtones, les femmes et enfants migrants, les femmes et enfants réfugiés ou déplacés **ainsi que celles et ceux se trouvant dans des situations humanitaires, de conflit ou d'après-conflit**, les travailleuses du sexe, et les femmes et enfants handicapés,

(Pays-Bas)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

26) *soulignant* par conséquent que, en matière de santé, il faut accorder une attention particulière aux besoins et aux droits des femmes, **et des enfants et des adolescents** appartenant à un ou plusieurs groupes défavorisés, à savoir notamment ~~les femmes et les enfants~~ **ceux** des ménages les plus démunis, ceux des zones rurales ou reculées, les victimes du VIH/sida, les ~~adolescentes, les femmes et les enfants~~ autochtones, les ~~femmes et enfants~~ migrants, les ~~femmes et enfants~~ réfugiés ou déplacés, les ~~travailleuses~~ **personnes exerçant le travail** du sexe, et les ~~femmes et enfants~~ **personnes** handicapées,

(Venezuela)

#### Nouvel alinéa 27

Modifier l'alinéa existant comme suit :

27) *soulignant* que l'égalité d'accès à l'éducation **notamment à l'éducation sexuelle et génésique** pour toutes les femmes, ~~et filles~~ **ainsi que tous les enfants et adolescents** est une mesure clé pour réduire les inégalités en matière de santé et améliorer les résultats ~~sanitaires~~ sur le long terme, **de même que le rétablissement de la santé face aux maladies transmissibles et non transmissibles,**

(Venezuela)

#### Nouveaux alinéas 27bis et 27ter

Ajouter, après l'alinéa 27, deux nouveaux alinéas, comme suit :

27bis) *soulignant* que les efforts doivent être axés sur les jeunes, femmes et hommes, mariés ou pas, car ils ont besoin d'avoir accès à des informations et prestations de santé dans les domaines sexuel et génésique,

27ter) *soulignant en outre, conformément au Programme d'action de la CIPD et aux mesures clés pour la suite de sa mise en œuvre, le besoin d'un accès universel aux soins post-avortement et à l'avortement médicalisé, là où il est légal,*

(Belgique et Royaume-Uni)

#### Alinéa 28

Sans objet en français.

(République islamique d'Iran)

#### Alinéa 29

Modifier l'alinéa existant comme suit :

29) *convaincue* qu'il y a des raisons impérieuses de mettre la santé des femmes, **des nouveau-nés** et des enfants au centre des stratégies de développement et qu'il s'agit là d'un besoin indiscutable,

(Pays-Bas)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

29) *convaincue* qu'il y a des raisons impérieuses de mettre la santé des femmes, ~~et~~ des enfants **et des adolescents** au centre des stratégies de développement et qu'il s'agit là d'un besoin indiscutable,

(Venezuela)

Nouveaux alinéas 29bis, 29ter, 29quater et 29quinquies

Ajouter, après l'alinéa 29, quatre nouveaux alinéas, comme suit :

29bis) **sachant que les problèmes d'accès à des prestations de santé sexuelle et génésique de qualité, notamment à la contraception, sont une cause majeure de mortalité maternelle,**

29ter) **considérant que les grossesses non désirées touchent de manière disproportionnée les jeunes filles célibataires, que celles-ci ont plus de chances/de fortes chances d'accoucher sans l'aide d'accoucheurs qualifiés et courent par conséquent un risque de mortalité autour de la grossesse,**

29quater) **notant que les avortements dangereux sont responsables de 13 pour cent des cas de mortalité maternelle,**

29quinquies) **consciente de l'importance d'offrir aux citoyens une information, une éducation et des prestations en adéquation avec leur âge et leurs besoins, durant l'enfance, l'adolescence et tout au long de la vie,**

(Suède)

## DISPOSITIF

### Paragraphe 2

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. *encourage* les parlementaires à forger des partenariats avec les acteurs compétents pour atteindre les OMD touchant à la santé, en collaboration étroite avec les gouvernements; **et au besoin avec** la société civile, les collectivités locales, les organisations multilatérales, les fonds mondiaux et fondations, les médias ainsi que le secteur privé;

(République islamique d'Iran)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. *encourage* les parlementaires à forger des partenariats avec les acteurs compétents pour atteindre les OMD touchant à la santé, en collaboration étroite avec les gouvernements, la société civile, les collectivités locales, **les professionnels de santé, les universitaires et les instituts de recherche,** les organisations multilatérales, les fonds mondiaux et fondations, les médias ainsi que le secteur privé;

(Suisse)

2. *encourage* les parlementaires à forger des partenariats avec les acteurs compétents pour atteindre les OMD touchant à la santé, en collaboration étroite avec les gouvernements, la société civile, les collectivités locales, les organisations multilatérales, les fonds mondiaux et fondations, les médias ainsi que le secteur privé, **conformément aux lois nationales**;

(Venezuela)

### Paragraphe 3

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. *recommande* que les parlements nationaux, les assemblées parlementaires régionales et l'UIP débattent régulièrement des progrès accomplis dans la réalisation des OMD 3, 4, 5 et 6 **et de la Cible 1.C**;

(Suisse)

### Paragraphe 4

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. *engage* les parlements des Etats qui ne l'ont pas encore fait à prendre position pour la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ainsi que des Protocoles facultatifs pertinents, et de souscrire à la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants, **à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à la Déclaration sur le droit au développement, adoptée le 4 décembre 1986 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 41/128**;

(République islamique d'Iran)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. *engage* les parlements des Etats qui ne l'ont pas encore fait à prendre position pour la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention relative aux droits de l'enfant **et de son nouveau Protocole facultatif portant création d'une procédure de communication des plaintes émanant de particuliers, ainsi que** et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ainsi que des Protocoles facultatifs pertinents, et de souscrire à la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants;

(Espagne)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. engage **appelle** les parlements des Etats ~~pays~~ qui ~~ne l'ont pas encore fait à prendre position pour la ratification du~~ **ne les ont pas encore ratifiés, à adhérer au** Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ~~du~~ **au** Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ~~de~~ **à** la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ~~de~~ **à** la Convention relative aux droits de l'enfant et ~~de~~ **à** la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ainsi ~~que des~~ **qu'aux** Protocoles facultatifs pertinents, et ~~de~~ **à** souscrire à la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants, **et insiste sur l'importance de rassembler tous les engagements et accords internationaux dans un cadre préservant l'indépendance de chaque pays en matière politique, sociale et religieuse, de manière à éviter toute contravention dans ces domaines, et de tenir compte des réserves exprimées par quelque pays que ce soit au sujet des engagements énoncés dans lesdits traités ou accords;**

(Emirats arabes unis)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. engage les parlements des Etats qui ne l'ont pas encore fait à prendre position pour la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ainsi que des Protocoles facultatifs pertinents, et de souscrire à la Stratégie mondiale pour la santé des femmes, **et des adolescents;**

(Venezuela)

#### Paragraphe 5

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. *demande instamment* aux parlementaires de suivre de près la mise en œuvre au plan interne des instruments régionaux et internationaux de droits de l'homme, de manière que toutes les obligations et recommandations, ~~notamment au titre de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant,~~ soient appliquées et respectées à tous les échelons de l'administration publique;  
(République islamique d'Iran)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. *demande instamment* aux parlementaires de suivre de près la mise en œuvre au plan interne des instruments régionaux et internationaux de droits de l'homme **ainsi que les sommets et conférences des Nations Unies s'y rapportant**, de manière que toutes les obligations et recommandations, ~~notamment au titre de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant,~~ **concernant ces groupes de population** soient appliquées et respectées à tous les échelons de l'administration publique **dans l'optique d'un renforcement des institutions découlant de leur mise en œuvre et de leur suivi;**

(Venezuela)

### Paragraphe 6

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. *recommande* que les parlements exigent des informations régulières **annuelles** sur les mesures prises par leurs gouvernements respectifs pour la mise en œuvre des instruments et programmes de droits de l'homme touchant à la santé et à l'égalité des sexes;  
(Belgique et Royaume-Uni)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. *recommande* que les parlements exigent des informations régulières **semestrielles** sur les mesures prises par leurs gouvernements respectifs pour la mise en œuvre des instruments et programmes de droits de l'homme touchant à la santé et à l'égalité des sexes;  
(Finlande)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. *recommande* que les parlements exigent des informations régulières sur les mesures prises par leurs gouvernements respectifs pour la mise en œuvre des instruments et programmes de droits de l'homme touchant à la santé et à l'égalité ~~des sexes~~ **hommes-femmes**;  
(Venezuela)

Remplacer le paragraphe existant comme suit :

6. **engage les parlements à suivre les procédures nationales d'évaluation et de présentation de rapports prévues par les instruments internationaux de droits de l'homme, ainsi que l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, en particulier en ce qui a trait aux droit à la santé et à l'égalité des sexes**;  
(Roumanie)

### Nouveau paragraphe 7bis

Ajouter, après le paragraphe 7, un nouveau paragraphe comme suit :

- 7bis. invite les parlements à veiller à ce que les politiques et stratégies nationales de santé publique intègrent une perspective genre et à ce que l'enseignement de la médecine et la recherche médicale tiennent pleinement compte des différences existant entre hommes et femmes en matière de santé**;  
(Roumanie)

### Paragraphe 8

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *demande instamment* aux parlements d'adopter des lois, ou de modifier les lois existantes, **pour fournir un accès universel à la santé sexuelle et reproductive en assurant la disponibilité des contraceptifs et en éliminant les obstacles à l'accès aux services de planification familiale**, pour garantir l'égalité d'accès aux services

de santé à toutes les femmes et tous les enfants, sans discrimination, et de prévoir des prestations de santé essentielles à toutes les femmes enceintes et aux enfants qui soient gratuites là où elles sont dispensées, notamment en supprimant tout paiement pour soins;

(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *demande instamment* aux parlements d'adopter des lois, ou de modifier les lois existantes, pour ~~garantir~~ **promouvoir** l'égalité d'accès aux services de santé à toutes les femmes et tous les enfants, sans discrimination, et de prévoir des prestations de santé essentielles à toutes les femmes enceintes et aux enfants qui soient gratuites là où elles sont dispensées, notamment en supprimant tout paiement pour soins;

(République islamique d'Iran)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *demande instamment* aux parlements d'adopter des lois, ou de modifier les lois existantes, pour garantir l'égalité d'accès **à l'information et** aux services de santé à toutes les femmes et tous les enfants, **y compris les adolescents**, sans discrimination, et de prévoir des prestations de santé essentielles à toutes les femmes enceintes et aux enfants qui soient gratuites là où elles sont dispensées, notamment en supprimant tout paiement pour soins;

(Pays-Bas)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *demande instamment* aux parlements d'adopter des lois, ou de modifier les lois existantes, pour garantir l'égalité d'accès aux services de santé à toutes les femmes, ~~et~~ tous les enfants **et adolescents**, sans discrimination, et de ~~prévoir leur fournir~~ des prestations de santé essentielles ~~à toutes les femmes enceintes et aux enfants qui soient~~ gratuites là où elles sont dispensées, notamment en supprimant tout paiement pour soins;

(Venezuela)

#### Nouveau paragraphe 8bis

Ajouter, après le paragraphe 8, un nouveau paragraphe comme suit :

- 8bis. appelle** les parlements à demander au gouvernement de leur pays d'assurer des soins médicaux pré et post-partum et des soins néonataux prévoyant une réduction du temps de travail des femmes enceintes durant les derniers mois de la grossesse, et le droit, sur demande, à deux semaines de congés payés avant le terme, en portant les congés de maternité, moyennant salaire, à un minimum de 120 jours et les congés maternité sans solde à un minimum de 100 jours pour les cas particuliers tels que la naissance de jumeaux, d'enfants prématurés ou ayant des besoins particuliers et en prévoyant des plages de temps libre pour l'allaitement, après le retour au travail; et *demande* que les femmes ayant fait une fausse-couche après le premier trimestre de grossesse aient droit à un congé payé de 14 jours, que les pères, bénéficient d'un congé paternité qui ne soit pas inférieur à sept jours, et que les congés maternité et paternité soient les mêmes dans le secteur public et le secteur privé;

(Emirats arabes unis)

### Paragraphe 9

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. *demande en outre instamment* aux parlements d'adopter des lois érigeant expressément en infractions pénales toutes les formes de violence commises sur des femmes et des fillettes, notamment la violence conjugale, **les unions forcées et les mariages d'enfants**, les violences sexuelles (y compris dans les situations de conflit armé) et les mutilations sexuelles;

(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. *demande en outre instamment* aux parlements d'adopter des lois érigeant expressément en infractions pénales toutes les formes de violence commises sur des femmes et des fillettes, notamment la violence conjugale, les violences sexuelles (y compris dans les situations de conflit armé) et les mutilations sexuelles **et les engage à établir des politiques de protection des victimes**;

(Pays-Bas)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. *demande en outre instamment* aux parlements d'adopter des lois érigeant expressément en infractions pénales toutes les formes de violence commises sur des femmes et des fillettes, **de jeunes garçons ou des adolescents**, notamment la violence conjugale, les violences sexuelles (y compris dans les situations de conflit armé) et les mutilations sexuelles **féminines et masculines**;

(Venezuela)

### Paragraphe 10

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. *engage* les parlements à se servir des outils de contrôle qui sont à leur disposition tout au long du processus budgétaire, pour veiller à ce que des ~~crédits~~ **ressources économiques** suffisantes soient allouées à la santé **sexuelle**, génésique, maternelle, néonatale et infantile au plan interne, ce qui suppose des financements suffisants pour combler l'écart entre les moyens existants et ceux qui sont nécessaires à la réalisation des OMD 4, 5 et 6 au plan national;

(Venezuela)

### Paragraphe 10bis

Ajouter, après le paragraphe 10, un nouveau paragraphe comme suit :

- 10bis. demande aux parlements de veiller à ce que les budgets et les aides alloués à la santé soient effectivement débloqués et utilisés pour les programmes y relatifs;**

(Congo)

### Paragraphe 11

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. *engage en outre* les parlementaires à user des moyens ~~de contrôle~~ dont ils disposent pour s'assurer que tous les engagements pris dans le cadre de la Stratégie mondiale du Secrétaire général de l'ONU pour la santé des femmes et des enfants sont tenus **et toutes les recommandations de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant, mises en œuvre;**

(Suisse)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. *engage en outre* les parlementaires à user des moyens de contrôle dont ils disposent pour s'assurer que tous les engagements pris dans le cadre de la Stratégie mondiale du Secrétaire général de l'ONU pour la santé des femmes, **et des enfants et des adolescents** sont tenus;

(Venezuela)

### Paragraphe 11bis

Ajouter, après le paragraphe 11, un nouveau paragraphe comme suit :

- 11bis. demande aux organismes du système des Nations Unies, notamment l'OMS, le FNUAP et l'UNICEF, d'apporter davantage d'appuis multiformes aux pays pauvres et en développement, dans la mise en œuvre des politiques et des programmes axés sur la réduction de la mortalité maternelle et infantile;**

(Congo)

Ajouter, après le paragraphe 11, un nouveau paragraphe comme suit :

- 11bis. engage les parlements à renforcer encore l'éducation afin d'améliorer les conditions de santé sur le long terme et de promouvoir l'implication dans la vie de la société;**

(Japon)

### Paragraphe 12

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *encourage* les parlements à préconiser l'affectation d'office de crédits du budget de la santé à la fourniture des prestations essentielles de santé génésique, maternelle, néonatale et infantile aux femmes et enfants vulnérables, notamment ceux des ménages les plus démunis, ceux des zones rurales, des communautés autochtones et groupes minoritaires, les femmes et les enfants handicapés **ou vivant avec le VIH** et les adolescentes;

(République islamique d'Iran)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *encourage* les parlements à préconiser l'affectation d'office de crédits du budget de la santé à la fourniture des prestations essentielles de santé **sexuelle**, génésique, maternelle, néonatale et infantile aux femmes et enfants vulnérables, notamment ceux des ménages les plus démunis, ceux des zones rurales, des communautés autochtones et groupes minoritaires, les femmes et les enfants handicapés et les adolescentes;
- (Espagne)*

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *encourage* les parlements à préconiser l'affectation d'office de crédits du budget de la santé à la fourniture des prestations essentielles de santé génésique, maternelle, néonatale et infantile aux femmes et enfants vulnérables, notamment ceux des ménages les plus démunis, ceux des zones rurales, des communautés autochtones et groupes minoritaires, les femmes, **et les enfants et les adolescents** handicapés ~~et les adolescentes~~;
- (Venezuela)*

#### Nouveau paragraphe 13bis

Ajouter, après le paragraphe 13, un nouveau paragraphe comme suit :

- 13bis. *encourage* les parlements à soutenir la budgétisation-genre pour répondre aux besoins des femmes en matière de santé;**
- (Roumanie)*

#### Paragraphe 14

Modifier le paragraphe existant comme suit :

14. *demande instamment* aux parlements de veiller à ce que les commissions parlementaires chargées de superviser les questions touchant à la santé et à l'égalité des sexes **hommes-femmes** soient correctement dotées et soient opérationnelles;
- (Venezuela)*

#### Paragraphe 15bis

Ajouter, après le paragraphe 15, un nouveau paragraphe comme suit :

- 15bis. *invite* les Etats africains qui ne l'ont pas encore fait à appliquer le Plan d'action de Maputo pour l'Afrique, adopté par le Sommet de l'Union africaine (UA) en 2006 qui prévoit entre autres l'adoption au niveau national de feuilles de route pour la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile en conformité avec la Feuille de route de l'UA, et le lancement dans chaque pays de la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA), initiée et lancée par l'UA en 2009;**
- (Congo)*

Ajouter, après le paragraphe 15, un nouveau paragraphe comme suit :

- 15bis. engage les Parlements Membres, en particulier ceux des pays du G8, à adopter les lois pertinentes et à user des mécanismes de contrôle dont ils disposent pour s'assurer que les engagements financiers pris pour la réalisation d'initiatives sanitaires dans les pays moins avancés sont tenus;**

*(Egypte)*

Ajouter, après le paragraphe 15, un nouveau paragraphe comme suit :

- 15bis. demande instamment aux parlements et à leurs membres de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la participation des femmes et leur leadership à tous les niveaux de la gouvernance sanitaire;**

*(Roumanie)*

#### Paragraphe 16

Modifier le paragraphe existant comme suit :

16. engage les parlementaires des pays qui dispensent une aide publique au développement (APD) à **plaider pour le renforcement de cette aide dans le domaine de la santé et à demander des comptes à leur gouvernement sur la tenue de leurs engagements et l'établissement de rapports - sur la base d'indicateurs internationaux communs - sur la proportion de l'aide publique qui est affectée à la santé de la procréation, des femmes et des enfants, ainsi qu'à la promotion de l'égalité hommes-femmes;**

*(Roumanie)*

Modifier le paragraphe existant comme suit :

16. engage les parlementaires des pays qui dispensent une aide publique au développement (APD) à demander des comptes à leur gouvernement sur la tenue de leurs engagements et l'établissement de rapports - sur la base d'indicateurs internationaux communs - sur la proportion de l'aide publique qui est affectée à la santé de la procréation, des femmes, **et des enfants et des adolescents**, ainsi qu'à la promotion de l'égalité hommes-femmes, **et à s'assurer de la bonne utilisation des ressources;**

*(Venezuela)*

#### Paragraphe 17

Modifier le paragraphe existant comme suit :

17. engage *en outre* les parlementaires des pays assurant une APD à examiner ces dépenses, afin de s'assurer que les pays, secteurs, collectivités et programmes bénéficiaires qui ont les plus grands besoins et sont les plus vulnérables, reçoivent cette aide en priorité **et sans condition;**

*(Argentine)*

Modifier le paragraphe existant comme suit :

17. engage *en outre* les parlementaires des pays assurant une APD à examiner ces dépenses, **au moyen d'enquêtes sur le terrain et durant les délibérations des commissions de l'aide au développement**, afin de s'assurer que les pays, secteurs, collectivités et programmes bénéficiaires qui ont les plus grands besoins et sont les plus vulnérables, reçoivent cette aide en priorité;

*(Japon)*

Modifier le paragraphe existant comme suit :

17. *engage en outre* les parlementaires des pays assurant une APD à examiner ces dépenses, afin de s'assurer que les pays, secteurs, collectivités et programmes bénéficiaires qui ont les plus grands besoins et sont les plus vulnérables, reçoivent cette aide en priorité **et que les ressources soient réparties de manière plus équitable;**

(Venezuela)

Nouveau paragraphe 17bis

Ajouter, après le paragraphe 17, un nouveau paragraphe comme suit :

- 17bis. demande instamment aux parlementaires des pays assurant une APD de veiller à dégager les ressources nécessaires pour remédier au déficit de financement de la santé dans les pays les moins avancés (PMA), en recourant si nécessaire à des mécanismes de financement innovants;**

(France)

Nouveau paragraphe 18bis

Ajouter, après le paragraphe 18, un nouveau paragraphe comme suit :

- 18bis. encourage également les parlementaires des pays assurant une APD à vérifier que les programmes d'aide mis en œuvre, notamment dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant, sont gérés en fonction d'objectifs de résultats et selon un principe de responsabilité mutuelle;**

(France)

Paragraphe 19

Modifier le paragraphe existant comme suit :

19. *engage* les parlementaires à regarder de près ~~toutes~~ toutes les prestations de santé publique de leur gouvernement afin de s'assurer qu'elles reposent sur des données concrètes, qu'elles sont conformes aux normes internationales des droits de l'homme et qu'elles tiennent compte des conclusions d'évaluations régulières et transparentes;

(République islamique d'Iran)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

19. *engage* les parlementaires à regarder de près toutes les prestations de santé publique de leur gouvernement afin de s'assurer qu'elles reposent, **autant que possible**, sur des données concrètes, qu'elles sont conformes aux normes internationales des droits de l'homme et qu'elles tiennent compte des conclusions d'évaluations régulières et transparentes;

(Pays-Bas)

### Paragraphe 20

Modifier le paragraphe existant comme suit :

20. *engage en outre* les parlementaires à promouvoir des services **et programmes** de santé intégrés et à plaider pour une répartition équilibrée des moyens pour répondre aux besoins des femmes et des enfants durant les périodes antérieure à la grossesse, pré et post-natales, la naissance, la période néonatale et la petite enfance;  
(Venezuela)

### Nouveau paragraphe 20bis

Ajouter, après le paragraphe 20, un nouveau paragraphe comme suit :

- 20bis. encourage également** les parlementaires à veiller à un traitement coordonné de toutes les questions qui ont une incidence sur la santé de la mère et de l'enfant, telles que l'assainissement, l'accès à une eau de boisson salubre, la lutte contre la malnutrition et l'égalité entre hommes et femmes;  
(France)

### Paragraphe 21

Modifier le paragraphe existant comme suit :

21. *prie instamment* les parlements **de soutenir la formation des professionnels de santé, notamment des sages-femmes,** et de promouvoir, pour l'accouchement, l'accès universel aux prestations d'accoucheurs qualifiés;  
(Japon)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

21. *prie instamment* les parlements de promouvoir, pour l'accouchement, l'accès universel aux prestations d'accoucheurs qualifiés **ainsi que l'accès universel à l'information, aux soins et aux produits de santé génésique, notamment aux contraceptifs;**  
(Pays-Bas)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

21. *prie instamment* les parlements de promouvoir, pour l'accouchement, l'accès universel aux prestations d'accoucheurs qualifiés, **notamment de sages-femmes;**  
(Suède)

Initialement présenté en espagnol, cet amendement n'a aucune incidence sur la version française.

(Venezuela)

Nouveau paragraphe 21bis

Ajouter, après le paragraphe 21, un nouveau paragraphe comme suit :

**21bis. invite les parlements à plaider pour une éducation sexuelle des jeunes adaptée à leur âge, soucieuse de l'égalité des sexes et les préparant à l'avenir, de façon qu'ils puissent se prémunir contre les grossesses non désirées et de se protéger des infections sexuellement transmissibles telles que le VIH/sida;**

(Roumanie)

Paragraphe 22

Modifier le paragraphe existant comme suit :

22. appelle les parlementaires à promouvoir la création de systèmes précis d'enregistrement de toutes les naissances et tous les décès avant 2015 et/ou leur amélioration, et à faire en sorte qu'y soient mentionnées les causes des décès, en particulier pour les femmes, et les enfants **et les adolescents;**

(Venezuela)

Nouveau paragraphe 23bis

Ajouter, après le paragraphe 23, un nouveau paragraphe comme suit :

**23bis. encourage les parlements à tenir compte, y compris dans le cadre de la coopération en matière de développement, des recommandations de l'OMS relatives à la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, telles que les *Guidelines for preventing early pregnancy and poor reproductive outcomes among adolescents in developing countries*, et à plaider pour l'observation du Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé;**

(Roumanie)

Paragraphe 24

Modifier le paragraphe existant comme suit :

24. encourage les ~~parlements~~ **ministères de la santé** à étudier de nouvelles approches en matière de prestations de santé (organisation et fourniture), notamment l'utilisation des technologies de l'information, comme les téléphones mobiles, pour joindre les femmes et les enfants vivant dans des endroits reculés, faciliter les interventions d'urgence à la naissance et rassembler et diffuser les informations sanitaires le plus largement possible, **notamment en s'adressant aussi aux hommes et aux adolescents;**

(Suisse)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

24. encourage les parlements à étudier de nouvelles approches en matière de prestations de santé (organisation et fourniture), notamment l'utilisation des technologies de l'information **et de la communication**, comme **la télémédecine**, les téléphones mobiles, pour joindre les femmes, et les enfants **et les adolescents** vivant dans des endroits reculés, faciliter les interventions d'urgence à la naissance et rassembler et diffuser les informations sanitaires le plus largement possible;

(Venezuela)

Paragraphe 25

Modifier le paragraphe existant comme suit :

25. ~~invite~~ **insiste pour que** les parlements ~~à travailler~~ **travaillent** avec les gouvernements à la mise en place de dispositifs internes de reddition de comptes pour les questions de santé maternelle et infantile, qui pourraient prendre la forme d'une commission nationale des parties prenantes, faisant rapport au Parlement;

(Afrique du Sud)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

25. *invite* les parlements à travailler **main dans la main** avec les gouvernements à la mise en place de dispositifs internes de reddition de comptes pour les questions de santé maternelle et infantile **appelant des réformes**, qui pourraient prendre la forme d'une commission nationale des parties prenantes, faisant rapport au Parlement;

(Venezuela)

Nouveau paragraphe 25bis

Après le paragraphe 25, ajouter le nouveau paragraphe suivant :

- 25bis. demande aux parlements et aux gouvernements d'ériger en infraction pénale certaines fautes professionnelles commises par les personnels de santé à l'endroit des femmes et des enfants, en particulier des femmes enceintes, lors des consultations prénatales et de l'accouchement;**

(Congo)

Paragraphe 26

Modifier le paragraphe existant comme suit :

26. *demande* à l'UIP de faciliter les échanges entre ses parlements membres afin de renforcer la capacité des parlementaires à suivre tous les domaines d'intervention et de programmation **touchant aux droits de l'homme ainsi que les sommets et conférences du système des Nations Unies s'y rapportant**, ~~ainsi que~~ et les activités budgétaires et législatives susmentionnées, **de même que renforcer les systèmes de suivi des instruments régionaux et internationaux;**

(Venezuela)

Nouveau paragraphe 26bis

Ajouter, après le paragraphe 26, un nouveau paragraphe comme suit :

- 26bis. encourage l'UIP à renforcer sa coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les réseaux parlementaires œuvrant à la promotion de la santé et des droits des femmes et des enfants;**

(Roumanie)

Paragraphe 27

Modifier le paragraphe existant comme suit :

27. *prie* l'UIP de mettre au point un mécanisme de reddition de comptes - sur la base du rapport 2011 de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme, et de l'enfant **et de l'adolescent** intitulé *Tenir les promesses, mesurer les résultats* afin de mesurer le chemin parcouru par les Parlements Membres dans la mise en œuvre de la présente résolution entre la date de son adoption et 2015, et de publier chaque année le résultat des bilans ainsi réalisés.

(Venezuela)

Nouveau paragraphe 27bis

Ajouter, après le paragraphe 27, un nouveau paragraphe comme suit :

**27bis. appelle les parlementaires à participer à l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et à s'en servir pour s'assurer que tous les Etats membres de l'ONU se conforment à leurs obligations en matière de droits de l'homme, en particulier à celles qui ont trait au droit à la santé, et pour suivre l'application des recommandations adressées à leur gouvernement par ses pairs.**

*(Belgique et Royaume-Uni)*

Ajouter, après le paragraphe 27, un nouveau paragraphe comme suit :

**27bis. encourage les parlements à veiller à ce que tous les jeunes reçoivent une éducation sexuelle complète, adaptée à leur âge, soucieuse de l'égalité des sexes et les préparant à l'avenir, de façon qu'ils puissent se prémunir contre les grossesses non désirées et se protéger des infections sexuellement transmissibles, y compris du VIH/sida.**

*(Finlande)*

Nouveaux paragraphes 27bis et 27ter

Ajouter, après le paragraphe 27, deux nouveaux paragraphes comme suit :

**27bis. demande instamment aux parlementaires d'œuvrer à ce que tous les jeunes reçoivent une éducation sexuelle adaptée à leur âge, soucieuse de l'égalité des sexes et les préparant à l'avenir;**

**27ter. demande instamment aux parlementaires de travailler à la dépenalisation de l'avortement là où il est illégal et de veiller à ce que là où l'avortement est légal, il soit médicalisé, de manière à sauver des vies d'adolescentes et de femmes.**

*(Suède)*

Ajouter, après le paragraphe 27, deux nouveaux paragraphes comme suit :

**27bis. demande que l'on œuvre pour une plus grande mise à profit des technologies de l'information et de la communication, notamment de la télémédecine et la télésanté qui permettent des consultations en ligne dans les zones rurales et autres zones difficiles d'accès; et que l'on forme le personnel et les mouvements sociaux existants aux différents niveaux de prise en charge des systèmes de santé, avec le concours de programmes nationaux et régionaux;**

**27ter. appelle à signer des accords régionaux favorisant la coopération, contribuant à la complémentarité et facilitant l'aide humanitaire à destination de ces groupes de population, en s'appuyant sur les expériences probantes.**

*(Venezuela)*